



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **26 septembre 2022**, à 18 h 30, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle

Siège #2 - Gaétan Roy

Siège #3 - Samuel Roy

Siège #4 - Tonia Despont

Siège #6 - Éric Trudel

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, maire.

Est aussi présente Frédéric Corneau, directeur général / greffier-trésorier

**1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance a été donné le 22 septembre 2022 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil.

Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel

Et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

ADOPTÉE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

**1 – CONSTATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET
OUVERTURE DE SÉANCE**

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 – FINANCES - GESTION DES SERVICES

3.1 - Demande de prolongement / PRACIM ;

3.2 - Adjudication de contrat / Gré à Gré / Le Domaine SK / Déneigement ;

4 – RESSOURCES HUMAINES

4.1 – Embauche / Adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe / Mme Valérie Bergeron ;

4.2 – Embauche / Coordinatrice des loisirs / Mme Sophie Beaudry ;

5 - URBANISME

5.1 - Résolution / Demande PIIA / 15, rue Principale ;

5.2 - Résolution / Demande PIIA / 73, rue Principale ;

6. PÉRIODE DE QUESTION

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux sujets à l'ordre du jour, les membres du conseil procèderont en conséquence.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Demande de prolongement / PRACIM

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une demande de subvention au **Programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) - Volet 1 - Projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire**, pour l'agrandissement du garage municipal situé au 483, route 281, tel qu'il appert à la résolution no.2020-02-18 ;

ATTENDU la réception d'une correspondance le 10 juin 2020 de la part de la Direction générale des finances municipales et des programmes, confirmant la retenue de la demande pour l'octroi d'une aide financière pour le projet d'agrandissement du garage municipal situé au 483, route 281 ;

ATTENDU l'envoi le 13 juin 2020 d'un courriel de la Municipalité au Ministère afin de réorienter la demande initiale pour une demande d'acquisition du garage situé au 16, Côte du Moulin ;

ATTENDU QUE suite au roulement important de personnel au sein de la Municipalité, ce projet fut fortement compromis dans sa faisabilité ;

ATTENDU le changement de désignation du programme initial, répondant maintenant au nom de **Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)** ;

ATTENDU QUE la Municipalité demande un délai supplémentaire de six (6) mois supplémentaires afin de pouvoir fournir les documents demandés ;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise la présente demande de prolongement du délai quant au **Programme d'aide financière (PRACIM)** ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné ;

ATTENDU QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER monsieur Frédéric Corneau, directeur général, à demander un délai supplémentaire de six (6) mois au **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du territoire (MAMH)**, quant à la demande initiale formulée tel qu'il appert à la résolution 2020-02-18 pour l'agrandissement du garage municipal situé au 483, route 281 ;
- DE présenter officiellement le projet d'acquisition du garage situé au 16, Côte du Moulin, comme étant le projet final et définitif de la Municipalité versus le Programme PRACIM.

ADOPTÉE

2022-09
194

3.2 - Adjudication de contrat / Gré à Gré / Le Domaine SK / Déneigement

ATTENDU QUE dans un souci d'efficacité et de sécurité et afin d'éviter ultimement une surcharge de travail aux équipes municipales dédiées au déneigement de la Municipalité, la Municipalité a jugé bon de fractionner son territoire et d'offrir à contrat une partie de son territoire à une entreprise de déneigement ;

ATTENDU QUE suite à la réception d'une soumission de l'entreprise « **Le Domaine SK s.e.n.c** », datée du 16 septembre 2022, d'une durée d'un (1) an, saison 2023, d'un montant de 21 700\$ avant taxes, pour le déneigement des rues et avenues suivantes :



N° de résolution
ou annotation

- Avenue Goulet, Nord et Sud ;
- Avenue du Couvent ;
- Avenue St-Paul ;
- Avenue St-Arthur (6 et 4 jusqu'à la rue Principale) ;
- Avenue des Forgerons ;
- Avenue Beaudoin ;
- Avenue Labrecque ;
- Avenue Destroismaisons
- Rue Perras ;
- 4e Avenue ;
- Rue Chanoine-Lamontagne ;
- Rue Asselin ;
- Rue Bolduc ;

ATTENDU QUE madame la conseillère Tonia Despont souligne vouloir voter contre l'adjudication du contrat de gré à gré avec l'entrepreneur retenu ;

ATTENDU QUE monsieur le maire Thibault demande de procéder au vote :

Siège #1 - Guylaine Larochelle : POUR

Siège #2 - Gaétan Roy : POUR

Siège #3 - Samuel Roy : POUR

Siège #4 - Tonia Despont : CONTRE

Siège #6 - Éric Trudel : POUR

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Samuel Roy, et résolu à majorité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec l'entreprise « *Le Domaine SK s.e.n.c* », pour la fourniture de services de déneigement des rues ci-haut énumérés, d'une durée d'un (1) an, saison 2023, d'un montant de 21 700\$ avant taxes.

ADOPTÉE

4 - RESSOURCES HUMAINES

4.1 - Embauche / Adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe / Mme Valérie Bergeron

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat d'accompagnement en ressources humaines à la MRC de Bellechasse, tel qu'il appert à la résolution no.2022-02-37 ;

ATTENDU la réception de candidatures et de la mise en place d'un processus d'embauche ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Valérie Bergeron à titre d'adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel, et résolu à l'unanimité ;

- D'EMBAUCHER Madame Valérie Bergeron à titre d'adjointe à la direction et greffière-trésorière adjointe, et ce, à partir du 3 octobre 2022 ;
- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Comeau, directeur général, ainsi que Monsieur Richard Thibault, maire, à signer le contrat de travail énumérant les différentes conditions d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE

4.2 - Embauche / Coordinatrice des Loisirs / Mme Sophie Beaudry

ATTENDU le poste vacant de coordonnateur(trice) des loisirs depuis le 6 septembre 2022 ;

ATTENDU la réception de candidatures et de la mise en place d'un processus d'embauche ;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection d'embaucher Madame Sophie Beaudry à titre de Coordinatrice des Loisirs ;



N° de résolution
ou annotation

2022-09
197

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, et résolu à l'unanimité ;

- D'EMBAUCHER Madame Sophie Beaudry à titre de Coordinatrice des Loisirs, et ce, à partir du 26 septembre 2022 ;
- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Corneau, directeur général, ainsi que Monsieur Richard Thibault, maire, à signer le contrat de travail énumérant les différentes conditions d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE

5 - URBANISME DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

5.1 - Résolution / Demande PIIA / 15, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire concernant des travaux de réfection du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte actuellement de couleur grise par la couleur bois de grève ainsi que le changement de dix-neuf (19) nouvelles fenêtres en PVC, situé au 15, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Guylaine Larochelle, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 14 septembre 2022, pour le 15, rue Principale.

ADOPTÉE

2022-09
198

5.2 - Résolution / Demande PIIA / 73, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire concernant des travaux de réfection du revêtement de la toiture en bardeaux d'asphalte actuellement de couleur noire par la couleur Biscayne ainsi que du changement de douze (12) fenêtre en PVC, situé au 73, rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Roy, résolu à l'unanimité ;

- D'ACCORDER la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 14 septembre 2022, pour le 73, rue Principale.

ADOPTÉE

6 - PÉRIODE DE QUESTIONS

- Question concernant la réglementation du déneigement.



2022-09-19

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Trudel,

N° de résolution
ou annotation

Et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Fermeture à 18h47.

Richard Thibault
Maire
trésorier

Frédéric Corneau
Directeur général / Greffier-